

Aperçu des garanties (*)

Assistance Personnes

- frais médicaux à l'étranger
- rapatriement en cas de maladie, accident ou décès: frais illimités
- prolongation ou amélioration de séjour pour raisons médicales
- assistance familiale en cas d'hospitalisation d'un mineur ou d'une personne voyageant seule
- retour prématuré pour motifs impérieux
- frais de recherche et de secours, y compris hors pistes
- envoi de médicaments, lunettes, bagages de remplacement
- remplacement de documents d'identité perdus
- frais de télécommunication avec la compagnie
- avance de fonds pour des dépenses imprévues jusqu'à 2 500€
- remboursement du «ski-pass» jusqu'à 125€

Assistance Véhicules

- dépannage et remorquage
- rapatriement du véhicule et des passagers en cas de panne, accident, vol ou vandalisme
- nuits d'hôtel supplémentaires en cas de vol ou de réparation sur place (sauf pour la formule Auto Europe Protection)
- envoi de pièces de rechange
- gardiennage du véhicule jusqu'à 65€
- assistance juridique en cas d'accident: honoraires d'avocat jusqu'à 1 250€ et avance de la caution pénale jusqu'à 12 500€
- récupération du véhicule abandonné
- caravane ou remorque tractée couverte sans supplément

Home Assistance

- assistance en cas de dégâts importants au domicile
- frais de serrurier
- service d'information
- garde d'enfant, aide au domicile

Assurance Annulation de Voyage

- remboursement des frais d'annulation ou de modification de voyage
- jusqu'à **2 000€**/personne/voyage
- maximum 2 interventions par an et par famille
- voyages privés ou professionnels en cas de:
 - maladie, accident ou décès de l'assuré, de son partenaire, d'un parent jusqu'au 2^e degré ou d'un compagnon de voyage
 - dégâts graves au domicile
 - licenciement
 - divorce ou séparation de fait
 - examen de repêchage
 - vol des documents d'identité ou visa, refus du visa
 - ...

Voyage de Compensation

- Si vous devez interrompre votre voyage de façon prématurée et être rapatrié, une indemnité vous est payée.

Bagages

- Indemnisation en cas de:
 - vol, endommagement
 - perte ou remise tardive par les transports publics
- Frais pour les achats de première nécessité en cas de remise tardive des bagages par les transports publics: jusqu'à **500€/personne**

Capital Accident de Voyage

Indemnisation après accident à l'étranger jusqu'à 12500€ en cas de:

- décès
- invalidité permanente

(*) Le présent document est un résumé sans valeur contractuelle. Pour une information complète, veuillez consulter nos conditions générales sur www.mondial-assistance.be



Vivre l'esprit libre, c'est votre droit.

Mondial Assistance, fort de près de 60 ans d'expérience, couvre les personnes, chez elles et pendant leurs déplacements, en Belgique et dans le monde entier. Assistance aux personnes et assistance véhicules, assurance voyage, Mondial Assistance et son réseau international conjuguent leurs forces pour que chaque instant de votre vie soit source de bien-être.

Mondial Assistance, c'est votre choix.

Les 120 collaborateurs de Mondial Assistance en Belgique traitent chaque année 65 000 demandes d'assistance et d'indemnisation en assurance voyage.



Plus d'information ?

Besoin d'aide et de conseil pour choisir l'assistance et l'assurance voyage la mieux adaptée à vos besoins ? Mondial Assistance vous suggère de consulter un intermédiaire agréé.

Producteur



Rue des Hironnelles 2
1000 Bruxelles
Tél. +32 2 290 64 68
Fax. +32 2 290 64 19

info@mondial-assistance.be
www.mondial-assistance.be

SBAI Mondial Assistance S.A. – compagnie d'assurances agréée sous le n° de code 0947 pour pratiquer les branches 1, 2, 7, 16 et 18. Numéro d'entreprise: 0422.348.688.



Vivre l'esprit libre,
c'est mon droit.
Mondial Assistance,
c'est mon choix.

Formules annuelles

Avec de multiples nouveautés !

World Gold Protection avec Annulation

Elu meilleur contrat d'assistance sur le marché **en 2007 et 2008** ! L'assistance qui vous suit dans le monde entier et qui vous rembourse vos vacances si vous restez à la maison.



Assistance Personnes (Monde entier)

- frais médicaux à l'étranger **illimités**
- frais de rapatriement illimités
- frais de suivi médical en Belgique jusqu'à 6 250 €
- frais de recherche et de secours jusqu'à 6 250 €
- **compensation de 50 €/ jour dès hospitalisation de plus d'un jour à l'étranger**
- **remboursement de l'activité sportive et de la location du matériel sportif**

Assistance Véhicules (Europe)

- véhicule de remplacement : 5 jours en Belgique et **10 jours à l'étranger (jusqu'à 30 jours en cas de vol)**
- assistance à partir du domicile
- véhicule sans limite d'âge
- second véhicule couvert sans supplément
- continuation du voyage en cas de panne, accident, vol et vandalisme

Home Assistance

Assurance Annulation

- jusqu'à **2 000 €** / personne

Voyage de Compensation

- jusqu'à **2 000 €** / personne

Bagages

- jusqu'à **2 000 €** / personne
- **objets de valeur y compris GSM, laptop et matériel sportif** : jusqu'à **1 000 €** / personne

Capital Accident de Voyage

- jusqu'à **12 500 €** / personne

PRIME 300 € / famille / an
270 € / personne / an
à partir du 3^e véhicule : 49 € / véhicule / an
à partir du 4^e mois à l'étranger : 38 € / mois / contrat

World Full Protection

Une excellente protection pour votre famille dans le monde entier et pour votre véhicule dans toute l'Europe.

Assistance Personnes (Monde entier)

- frais médicaux à l'étranger jusqu'à 125 000 €
- frais de rapatriement illimités
- frais de suivi médical en Belgique jusqu'à 6 250 €
- frais de recherche et de secours jusqu'à 3 750 €

Assistance Véhicules (Europe)

- véhicule de remplacement : 5 jours en Belgique et en Europe
- assistance à partir du domicile
- véhicule de max. 10 ans lors de la souscription

Home Assistance

Voyage de Compensation

- jusqu'à **1 250 €**

PRIME 170 € / famille / an
145 € / personne / an
véhicule supplémentaire : 49 € / véhicule / an



Europe Comfort Protection

Une protection de base dans toute l'Europe.

Assistance Personnes (Europe et Bassin Méditerranéen)

- frais médicaux à l'étranger jusqu'à 50 000 €
- frais de rapatriement illimités
- frais de recherche et de secours jusqu'à 3 750 €

Assistance Véhicules (Europe)

- véhicule de remplacement : 5 jours en Belgique et en Europe
- assistance à partir de 10 km du domicile
- véhicule de max. 10 ans lors de la souscription

Home Assistance

Voyage de Compensation

- jusqu'à **1 250 €**

PRIME 135 € / famille / an
110 € / personne / an
véhicule supplémentaire : 49 € / véhicule / an

Auto Europe Protection

Une couverture complète pour votre véhicule en Belgique et dans toute l'Europe.

Assistance Véhicules (Europe)

- véhicule de remplacement : 5 jours en Belgique et en Europe
- assistance à partir du domicile
- véhicule de max. 10 ans lors de la souscription

PRIME 100 € / véhicule / an
véhicule supplémentaire : 49 € / véhicule / an

Classic Protection

Une assistance personnes pour vous et votre famille dans le monde entier.

Assistance Personnes (Monde entier)

- frais médicaux à l'étranger jusqu'à 250 000 €
- frais de rapatriement illimités
- suivi médical en Belgique jusqu'à 6 250 €
- frais de recherche et de secours jusqu'à 3 750 €

Home Assistance

PRIME 119 € / famille / an
90 € / personne / an

Quelques précisions

Territorialité

Où les garanties sont-elles d'application ?

L'assistance Personnes

En fonction du contrat, la territorialité est soit l'Europe et le Bassin Méditerranéen, soit le Monde Entier.

- **Europe et Bassin Méditerranéen** : le continent européen (sauf la C.E.I. et l'Albanie), le Royaume Uni (Grande-Bretagne et Irlande du Nord), l'Irlande, les îles de la Méditerranée (Baléares, Corse, Sardaigne, Sicile, Malte, Crète, Chypre...), les îles Canaries, Madère, la Tunisie, le Maroc, la Turquie asiatique, l'Egypte et Israël
- **Monde Entier** : tous les pays du monde

L'assistance Véhicules

La territorialité de l'assistance véhicule est l'Europe.

- **Europe** : le continent européen (sauf la C.E.I. et l'Albanie) y compris la Belgique avec ou sans franchise kilométrique en fonction du contrat, le Royaume Uni (Grande-Bretagne et Irlande du Nord), l'Irlande et les îles de la Méditerranée (Baléares, Corse, Sardaigne, Sicile, Malte, Crète, Chypre...)

Notion de « Famille »

Nos contrats familiaux s'appliquent notamment :

- aux membres d'une famille habitant sous le même toit
- aux enfants non mariés, domiciliés sous le même toit mais qui habitent ailleurs dans le cadre de leurs études
- aux enfants mineurs accompagnants, issus d'un mariage rompu et qui n'habitent pas sous le même toit
- aux petits-enfants accompagnants qui n'habitent pas sous le même toit et non accompagnés par leurs parents.

Véhicules supplémentaires

Au maximum 2 véhicules peuvent être assurés en supplément, par rapport au nombre prévu par le contrat.